



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050539

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/02/2024 10H21 C:004310 I:02478

V/Email reçu le Lundi 26/02/2024 à 10H21

SELON DEVIS N° 4020062

SDC 'C.Commercial Champvert'
C/O JOSEPH BAUR IMMOBILIER
157, AVENUE BARTHELEMY BUYER
69005 LYON

IMMEUBLE : CENTRE COMMERCIAL
CHAMPVERT
157 AVENUE BARTHELEMY BUYER
69005 LYON

Vaulx en Velin, le 16 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N157 BUYER -

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4020062 du 13/02/2024 d un montant de
6540,17 EURO HT

Donneur d'ordre : M. L. BODOY

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de terrassement/VRD.

FAIRE UNE DEMANDE DICT GAZ/ELECTICITE
- DECOUPE DE L'ENROBE SUR 4M2 A LA SCIE SOL
- OUVERTURE MANUELLEMENT D'UNE TRANCHEE AFIN DE METTRE A JOUR LE
RESEAU INCENDIE ET LOCALISER EXACTEMENT LA FUITE
- DEGAGEMENT DE LA CANALISATION
REMISE EN EAU DU RESEAU INCENDIE AFIN DE LOCALISER LA FUITE
REPARATION DE LA FUITE DEFINITIVE DE LA FUITE SI POSSIBLE
- POSE D'UN LIT DE SABLE
REBOUCHAGE DE LA TRANCHEE
REPRISE DE L'ENROBE NOIR

SI LA REPARATION DEFINITIVE N'EST PAS POSSIBLE, UN DEVIS COMPLEMENTAIRE
VOUS SERA ADRESSE

NOS INTERVENTIONS DES 13/03, 14/03, 15/03, 18/03/2024

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 18/03/24 à 12H15 M. L. BODOY

EB LCOMPTER Email envoyé le 26/02/24 à 11H52 M. L. BODOY

CHANTIER PROGRAMME DES LE MERCREDI 13/03 A 08H
Suite a donner : OUI. Le 13/03/2024 à 15:19



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050539

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Suite a donner : OUI. Le 14/03/2024 a 15:01

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	6540,17	6540,17
	TOTAL H.T.		6540,17
	T.V.A. a 20,00%		1308,03
	TOTAL T.T.C.En EURO		7848,20

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.